

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement

Edition quotidienne, par an..... \$3.00
Edition hebdomadaire, par an..... 1.00
Invariablement payable d'avance
On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

Prix des Annonces

Six lignes, première insertion..... \$0.50
Chaque insertion subséquente..... 0.125
Chaque ligne en sus, première ins... 0.08
Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT
DU 1er JUIN 1878.

PARASOL & Cie.

PAR
RAOUL DE NAVERY

(Suite.)

—Vous ne soupçonnez pas encore leur noirceur, le diable seul est capable d'en avoir davantage... Ces moricauds-là s'imaginaient que je ne comprends pas leur... La nuit dernière, ils me croyaient tranquillement endormi dans mon cadre, tandis que je me trouvais sur le pont enseveli au milieu d'un grand câble roulé qui me cachait à tous les regards... Voyez-vous monsieur Georges, il y a sur le pont une place que j'affectionne, et c'est celle-là. Les grands cercles de filin m'isolent, je me trouve comme qui dirait dans une tour enchantée, en levant la tête je vois les étoiles brillantes et je les nomme comme jadis quand je me promenais au milieu des roches de Penmark. Ce soir-là je m'étais endormi et le bruit de plusieurs voix m'éveilla pendant le second quart. On parlait à voix basse, mais assez près pour qu'il me fût possible de tout entendre. Je restai immobile au milieu des cordages, retenue ma respiration, certain que si j'étais découvert on me lancerait comme un paquet par-dessus les bastingages... Je ne pourrais pas vous redire les propres mots des noirs et des Maltais, mais j'en ai compris le sens. Ils ont juré de se venger du capitaine, de le massacrer, lui et ceux qui refuseraient de leur venir en aide, puis de s'emparer du navire et de s'approprier le cargaison.

Je restai un moment silencieux; Ivonik était, je le savais, incapable de me tromper. Je me demandai ce que je devais faire dans une si terrible occurrence. Avertir le capitaine était avancer la catastrophe. D'un autre côté, garder le silence me pouvait mettre dans une situation terrible. En admettant que l'on se débarrassât, en les mettant aux fers, des matelots suspects, le peu d'hommes fidèles qui nous resteraient deviendrait insuffisant pour la manœuvre.

—Je le sais bien, monsieur Georges, me répondit Ivonik avec une confiance sereine, mais voyez-vous, nous pro mettrons un voyage à Sainte-Anne d'Auray, et le navire abordera sur la côte bretonne. J'en ai vu des marins de toutes les parties du monde être redevables de leur salut à la mère de Marie. J'ai suivi la procession des pardons un cierge à la main, et ma plus grande joie, dans mon enfance, était de me joindre à des troupes de naufragés portant sur leurs épaules l'image de leur ancien navire, et venant le suspendre à la voûte de l'église.

La foi d'Ivonik me fit sourire, j'étais peu croyant à cette époque, et si je ne me raillais pas d'une façon absolue du petit mousse ignorant, c'est que je craignais de froisser ce cœur naïf.

—Merci, Ivon, lui dis-je, tu as rempli ton devoir comme un

homme, et si le bâtiment est sauvé, il te devra son salut.

—Sainte Anne d'Auray! sois bénie! répondit-il.

Sans perdre une minute, je courus prévenir le capitaine. Celui-ci m'écouta tranquillement, sans laisser paraître aucune crainte.

Je vous l'ai dit, c'était un homme de fer. Il se contenta de me répondre:

—Ils n'oseraient pas!

Cependant la révélation d'Ivonik et ma confiance eurent un double résultat; le lendemain, après constatation d'un oubli dans son service, le noir Janiko fut condamné à recevoir un châtimement corporel.

Je m'attendais à ce que l'exécution de l'arrêt devint le signal de la révolte, il n'en fut rien, les noirs n'intercédèrent même pas en faveur de leur compagnon.

Celui-ci subit sa peine avec une apparente insouciance, et tandis que les coups du "chat à neuf queues" cinglaient sa peau luisante, il sifflait un air monotone de son pays.

La punition subie, il reprit tranquillement son service.

Le calme qui régnait à bord m'effrayait.

Chaque fois que je rencontrais Ivon, nous échangeions un regard gros d'inquiétude.

Le soir du jour où Janiko recut les coups de fouet, le mousse me trouvant sur le pont, mit rapidement dans ma main une mince pièce d'argent.

—Qu'est-ce que cela? Ivon, lui demandai-je.

—Une médaille de Sainte-Anne, monsieur, me répondit-il pour l'amour de moi portez-la sur vous, elle préservera de tout danger.

—Pourquoi ne la gardes-tu pas Ivon?

—Oh! moi, monsieur, ce n'est pas nécessaire, elle est gravée là.

L'enfant me montra sa poitrine. Repousser l'humble don d'Ivonik eût été cruel; cet enfant me faisait un réel sacrifice. En m'offrant sa médaille, il croyait me garantir d'un bouclier sacré.

Bien que je n'attachasse aucune importance à son cadeau, car je traitais de superstition sa foi naïve, je plaçai la médaille dans ma poche, et je remerciai le petit mousse.

Gerbet avait coutume de se promener chaque soir assez tard sur le pont.

Il marchait lentement, les bras croisés derrière le dos, la tête baissée ou bien appuyée sur le bastingage, il regardait la mer, tantôt noire et sombre, tantôt brillante sous la clarté des étoiles, ou roulant des phosphorescentes.

D'ordinaire je l'abandonnais à ses rêveries, mais, sous l'influence des terreurs que le mousse m'avait communiquées, je tins ce jour-là compagnie assez tard au capitaine.

Ce fait était assez insolite pour qu'il le remarquât; aussi, m'arrêtant au moment où nous passions devant l'escalier conduisant au carré, me dit-il d'un air froid qui n'admettait pas de réplique:

—Bonsoir, monsieur Georges, les misérables croiraient que j'ai peur.

Je descendis soucieux, troublé; un pressentiment m'avertissait de me tenir sur mes gardes.

Il se trouvait deux passagers sur le Neptune, je cras de mon devoir de les prévenir que l'esprit de révolte régnait à bord,

me laissait à craindre pour la vie du capitaine, et que je les suppliais de se tenir parés à me prêter main-forte.

Je reçus leur promesse, et je me jetai tout habillé sur mon cadre.

Un rapide sommeil s'empara de moi, mais l'inquiétude le rendait léger.

Un cri de rage, le bruit de picotements nombreux sur le pont me firent soudainement redouter un malheur, en une minute je me trouvais sur le pont, armé à la hâte de mes deux pistolets, et derrière moi montèrent les deux passagers.

Une lutte terrible était engagée. Le capitaine, saisi à l'improviste par Janiko, s'était débattu avec une énergie surhumaine, et sa force d'hercule aurait sans nul doute triomphé de l'attaque du lattaque du misérable, mais les noirs vinrent en aide à leur camarade, et les Maltais, complices de la révolte, achevèrent de réduire le capitaine à l'impossibilité de se défendre.

Les misérables l'avaient lié par les pieds et les poignets, et chacun d'eux le frappait à son tour, assouvissant sa haine, et payant ce qu'ils appelaient leur dette de sang.

Nous nous jetâmes aveuglément au milieu de cette boucherie, un des passagers fut atteint en pleine poitrine d'un coup de couteau, une balle de mon pistolet atteignit un noir à la main, mais en même temps une profonde entaille au bras droit me fit pousser un cri de douleur.

Je ne reculai pas cependant, et me précipitant vers Gerbet, j'essayai de le dégager.

Le second passager me vint en aide, mais au moment où je coupais les liens entravant le capitaine, je me trouvai renversé à terre; le genou d'un Maltais m'écrasait la poitrine, et le passager était précipité du haut des escaliers.

Je vis alors, avec une horreur doublée par mon impuissance, trois des noirs soulever le corps de Gerbet, le balancer au-dessus du bordage du navire, et le lancer dans l'espace.

Je fermai les yeux, j'attendais la mort, et machinalement je portai la main du côté où j'avais placé la médaille d'Ivonik.

Je ne savais ce qu'était devenu l'enfant; j'appris plus tard qu'on l'avait enfermé dans la soute au charbon pendant que se passait ce drame de mort.

Qu'allait faire de nous les misérables? Un crime allait-il en appeler de nouveaux?

Le corps du passager tué dans la lutte eut la mer pour lin-cueil.

Restaient à bord du Neptune, deux marins français, un passager, moi et Ivon.

Le but des Maltais et des noirs n'était pas seulement de se venger des sévérités de Gerbet, mais surtout de s'emparer de la cargaison du navire.

Un conciliabule fut tenu entre eux durant la nuit. Après avoir répandu le sang, ils s'enivraient d'eau-de-vie.

Je restai sur le pont, à demi caché par un banc sous lequel je me réfugiai et, souffrant cruellement de ma blessure, j'attendis la fin de cette nuit terrible dans une angoisse inexprimable.

Au matin je me levai et je m'assis à l'arrière.

Le capitaine mort, je prenais de plein droit le commandement du navire, et j'étais résolu à faire acte d'autorité.

DOCTEUR GINGRAS

A transporté son Bureau en face du Terminal des Chars Urbains, rue St. Valier, St. Sauveur.
Québec, 4 mai 1878.

Compagnie Navigation DU RICHELIEU ET ONTARIO

LIGNE DE LA MALLE ROYALE
ENTRE
Québec, Montréal, Kingston, Toronto,
Hamilton et tous les autres
Ports intermédiaires.

Cette magnifique ligne de steamers se compose de steamers de première classe à roues latérales.

ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL

QUÉBEC - - en fer - Capt. I. Abelle
MONTREAL - - " - " Nelson

L'un d'eux laisse le Quai Napoléon tous les soirs (excepté le dimanche) à 5 heures en arrêtant aux ports intermédiaires et arrive à Montréal de bonne heure le lendemain matin.

Ce qui établit une ligne de communication direct avec les steamers de la Compagnie pour les endroits sus-mentionnés, et avec les différents chemins de fer du Nord, du Sud et de l'Ouest.

Les steamers traversent tous les rapides du St. Laurent et les magnifiques paysages du Lac des Mille Isles le jour.
Bureaux des Billets et cabines retenues au bureau de G. LEVE, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au bureau, Quai Napoléon.

A. DESFORG'S,
Agent.

Québec, 17 mai 1878.

Restaurant Delmonico

Coin des rues St. Pierre, St.
Paul et Sault-au-Matlot.

J. T. LEVALLÉE, Propriétaire

M. LEVALLÉE prend cette occasion de remercier ses nombreux pratiques et ses amis de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux, et leur apprend qu'il vient de faire subir à son établissement des réparations et un nettoyage qui en font un des premiers restaurants de Québec.

Il ouvrira de nouveau LUNDI, le 29 du courant.

Lunch de Midi à 3 heures.
Repas servis à demande de 6 heures à 11 heures P. M.

Mets exquis, Vins délicieux, Liqueurs délectables, Cigares de première qualité.

J. T. LEVALLÉE,
Delmonico Restaurant.

Québec, 24 avril 1878 - 6m

POELES! POELES!

POELES de tous genres.
POELES doubles, 3 pieds, 2 fourneaux.

POELES poils.

POELES fins pour le marché ordinaire.

POELES doubles, 3 pieds, 1 seul fourneau.

POELES doubles, 2 1/2 pieds.

POELES doubles, 2 pieds.

POELES de passages.

POELES de salons.

POELES de cuisines.

Brûlot du Charbon ou du Bois.

A 50 pour cent meilleur marché qu'aucun autre manufacture.

MESSIEURS JODOIN & CIE, ayant remporté un brillant succès à la dernière exposition provinciale de Québec, invitent leurs nombreux pratiques et le public en général à visiter leur établissement, No. 14, rue St. Jean, où ils trouveront un assortiment de plus variés et des plus confortables de la province de Québec, pour le gros et le détail. Les personnes désirant acheter des poeles ou ustensiles de cuisine, vaisseaux en fonte, fer blanc ou en cuivre, sont respectueusement priées de leur accorder une visite avant d'acheter ailleurs.

JODOIN & CIE,

14, Rue St. Jean.

10 novembre 1877 - 6m

AVIS SPECIAUX.

Lisez ceci deux fois - 5 ou 30 gouttes de l'huile Electrique de Thomas, guérissent le commun mal de gorge. Ce remède guérira n'importe quel rhume dans l'espace de 24 ou 48 heures. Une seule bouteille a guéri des bronchites qui duraient depuis 8 ans; les cas les plus récents sont guéris en 3 ou 6 heures. Il a rendu la voix à une personne qui ne pouvait pas parler depuis 5 ans. On ne connaît rien au monde qui surpasse cette préparation. Une demi-bouteille guérira toute sorte de douleurs dans le dos. Pour les rhumatismes ou n'importe quelle autre douleur, la première application soulagera. Ce remède arrête les maux d'oreilles en 3 minutes, c'est le remède le meilleur marché qu'il est possible d'acheter, puisqu'il en faut si peu; il est composé de six des meilleures huiles et il vaut sa pesantier d'or. Pour qu'on ne pas l'acheter aujourd'hui? A. B. Desrochers, assistant-maitre de poste, Athabaskaville, P. Q. écrit ce qui suit: "Il y a treize ans passés, j'ai eu une attaque de rhumatisme dans la tête, par laquelle j'ai beaucoup souffert; après m'être servi de l'huile Electrique de Thomas pendant 9 jours, je me suis trouvé parfaitement rétabli, et j'en ai également employé une demi-bouteille. Ce que je puis vous certifier sous serment si vous le désirez." - Le Rev. J. Malory, de Wyoming, N. Y., écrit aussi: "L'huile Electrique de Thomas m'a guéri d'une Bronchite en une semaine."

Méfiez-vous des contrefaçons. - Demandez l'huile Electrique du Docteur Thomas. Assurez-vous de la signature de S. N. Thomas qui est sur l'enveloppe, et des noms de M. Northrop et Lyman sur le bouchon dans le verre de la bouteille, n'en prenez pas d'autre. En vente chez tous les marchands de remèdes. Prix, 25 c. n's. Northrop & Lyman, Toronto, Ont., propriétaires pour la Puissance. Note - Electrique, choisie et électrisée.

LE SIROP PÉROUVIEN est un tonique fort et préparé spécialement pour fournir au sang les éléments du fer. Sans aucun danger, ses effets énergiques se font pas suivis d'une réaction correspondante, mais sont permanente, et indiquent la vigueur, la force et une nouvelle vie dans chacune des parties du système, établissant une constitution de fer. Il remplace merveilleusement le vin ou l'eau-de-vie, chaque fois qu'un stimulant est demandé. Vendu chez tous les pharmaciens.

JOUISSER DE LA VIE

Qu'il est beau ce monde dans lequel nous vivons. La nature nous fait jouir de la grandeur des montagnes, de l'immenité de l'Océan, et de mille autres spectacles aussi grandioses. L'on ne désire rien de plus à un quand on est en parfaite santé; e sous l'empire de la maladie, se laissent aller au découragement, au lieu d'avoir recours aux Fieurs d'Acôt de Green, qui leur rendra indubitablement leur santé perdue. La dyspepsie et la maladie du foie sont la cause de la plupart des maladies connues telles que, bile, indigestion, maux de tête, constipation, prostration nerveuse, étourdissements, palpitations du cœur, et autres symptômes alarmants. Trois doses de Fieurs d'Acôt de Green vous prouveront leur effet merveilleux. Bouteilles échantillons 10 cents. Essayez-les.

A la renommée - Charcuterie Française

A. RUHLMANN,

Coin des rues Grant et des Fossés, en face l'Ecole des Frères, St. Roch.

EXTRA PRIX A L'EXPOSITION 1877.

Saucisson Boulogne,	Jambon Fumé,
Saucisson d'Arles,	Jambon Boule,
Saucisson Eumé,	Jambon à la Casserole
Tête fromagée,	Andouille
Fromage d'Italie,	Boudin Noir
Corn-beaf ou bœuf piqué,	Boudin Blanc
Langue Fourrée,	Boudin Fumé
Cervelas,	Lard Salé
Jambon cuit à la Gelée,	Bas-Côte Fumé
Ganlantine,	Tête Farcie
Pied Porc Farci,	Saindoux
	Graisse
	Gelée

Toutes les Marchandises sont tenues dans des chambres fraîches pendant les chaleurs de l'été et sont vendues à des prix très modérés.

SUCCESSALE à la HAUTE-VILLE

E. ROUMILHAC,

Rue St. Jean, No. 90

Ou toute commande sera livrée dans le plus bref délai.

A. RUHLMANN,
Coin des rues Grant et des Fossés, en face l'Ecole des Frères, St. Roch.

Québec, 10 avril 1878 - 3m

Annales Nouvelles.

Avis—Edouard Petitgrew.
Bazar en faveur de l'Œuvre du Patronage.
Chambres de 1ère classe à louer—Mme. Ve A. Verreau.
On demande immédiatement—No. 6, rue Des Carrières.
Société St Jean-Baptiste de Québec—H. J. J. B. Chouinard.
Encan d'un fonds de banqueroute—Octave Lemieux & Cie.
Nouveautés d'Été—Glover, Fry & Cie.
Marchandises Sèches—F. X. Lepage.

QUEBEC,

SAMEDI, 1er JUIN 1878.

L'ASSASSINAT.

Depuis une quinzaine, il court des bruits sinistres dans la presse conservatrice. On parle d'assassinat, tout comme si nous étions encore au bon temps de la Ligue ou de la Fronde. Dépêcher dans l'autre monde un membre par trop brouillon du Parlement, était alors une œuvre pie et agréable au Roi. Notre Lieutenant-Gouverneur, grand admirateur des belles traditions de la tyrannie royale, entend qu'on lui serve, le jour de l'ouverture de la session, le cadavre encore chaud de quelques-uns des ennemis du joug libéral. M. Letellier et M. Joly complotent de faire occire ceux qui leur portent ombrage, comme faisaient autrefois Anne d'Autriche et Mazarin.

Le *Canadien*, sentinelle vigilante du Parlement, nous l'assure dans les termes que voici :

Nous tenons de source certaine qu'un coup de main se prépare pour assommer trois ou quatre députés conservateurs et sauver par là le gouvernement Joly. Que nos amis soient sur leurs gardes. Nous ne parlons pas à la légère, nos informations sont précises.

La révélation est foudroyante, et elle nous jette dans la stupeur. Nous pensions avoir assez bien caché nos noirs desseins pour qu'ils ne fussent pas découverts. Ils le sont, et la lumière pénètre à grand flot dans l'antre où nous ourdissons nos infâmes complots. Un complice nous aura trahis, ou quelqu'un aura vu, par hasard, briller les poignards que nous aiguisions dans l'ombre.

Alors, puisque le secret est connu, nous relevons le masque et nous mettons flamberge au vent. Oui, c'est vrai, nous aspirons au carnage. Il ne nous suffit plus de propager par la presse les idées révolutionnaires, de saper les bases de la société, de blasphémer tout bas contre la famille et la religion, d'empoisonner toutes les sources auxquelles le peuple s'abreuve. Il ne nous suffit même plus d'égorger des candidatures et d'éventrer des ministères. Il nous faut plus : il nous plaît de promener au bout de nos piques, dans les rues de Québec, trois ou quatre têtes de députés conservateurs. Nous voulons voir quelle mine elles auront, séparées du corps, lorsque, sur les épaules des pauvres gens, elles ont déjà si triste façon !

N'est-ce pas que ce sera une joyeuse journée, une fête sanglante ? Il vaudrait la peine de venir de Montréal, d'Ottawa et de mille autres lieux, pour voir cela. Si le secret eut percé plus tôt, on serait accouru du vieux monde. Qu'est-ce que l'Exposition de Paris après de cette belle exécution de députés, en plein jour ? Qu'est-ce que les merveilles de l'industrie comparées à ce massacre superbe ? Quel spectacle émouvant et grandiose que de grands orateurs comme M. Chapleau, de fiers ultramontains comme M. Tarte, mis en pièce et, ainsi que le héros troyen,

traînés sans honneur autour de nos murailles !

Le *Canadien* a-t-il cru, par hasard, en démasquant nos desseins sanguinaires, nous y faire renoncer ? S'il a eu pareille pensée, qu'il la chasse bien loin de son faible cerveau. Nous poursuiv-

vrons jusqu'au bout notre criminelle entreprise ; nous exécuterons à la lettre notre effroyable programme. Rien ne nous arrêtera : ni les supplications des femmes, ni les cris des enfants, ni l'horreur du crime à commettre, ni la répulsion de nos contemporains, ni la fétidité de la postérité. Plutôt que de lâcher notre proie, nous préférons léguer à l'histoire nos noms enveloppés dans une honte éternelle !

Nous avons pris la résolution de massacrer trois ou quatre députés conservateurs : nous les massacrerons au jour dit. Pas un de moins, pas un quart d'heure de retard ! L'exactitude est la politesse des bourreaux.

Qu'on se le dise, et qu'on retienne de suite des billets pour la séance du 4 juin ! Prévenons cependant nos lecteurs qu'il n'y a que les billets signés *Marat* qui seront valables ce jour-là pour la galerie de l'*Orateur*.

UNE CHOSE HORRIBLE.

L'assassinat de trois ou quatre députés conservateurs, n'est pas le seul attentat que nous ayons l'intention de commettre le 4 juin : nous en méditons un autre que le *Canadien* dénonce en termes qui nous glaçant le sang dans les veines :

Nous demandons aux organes libéraux s'il est vrai que M. Joly a l'intention de proposer M. Turcotte à la présidence, car en vérité nous n'y croyons pas. Nous savons bien que des rouges peuvent tout faire, qu'il n'y a rien de trop sale pour eux, mais se plonger dans la fange à cette profondeur, en face de tout un pays, nous paraît une chose horrible.

Ainsi, c'est bien entendu : nous pouvons tout faire, il n'y a rien de trop sale pour nous. Et cependant, il nous restait encore une chose horrible à commettre : Cette chose horrible, c'est d'élire un conservateur indépendant *Orateur* de la Chambre. Pour un ministre libéral faire pareil choix, c'est se plonger dans la fange à une profondeur inouïe.

Arrêtons un instant notre confrère sur cette pente de l'indignation, et tâchons de le ramener à une vue plus calme des choses. Une fois un peu rasséréné, ne lui semblerait-il pas que le choix de M. Turcotte comme orateur de la nouvelle Chambre, ne serait pas une chose aussi horrible, mais simplement un hommage tout à fait digne rendu à ce groupe de conservateurs indépendants déjà formé avant les élections générales et qui s'est grossi depuis ? M. Joly qui, dans maintes circonstances, lorsqu'il était dans l'opposition, a déclaré qu'il était toujours prêt à s'entendre avec les hommes modérés et non compromis de l'autre côté de la Chambre, ne fait que suivre cette généreuse idée. Il y serait infidèle s'il ne profitait pas de la première occasion qui se présente pour donner à l'opinion conservatrice indépendante un gage sérieux et loyal. Quelle place peut mieux convenir à un conservateur de la nuance que nous indiquons que celle d'*Orateur* ? Ces fonctions exigent, non un étroit esprit de parti, mais une large impartialité. Nous sommes convaincus, pour notre part, que les députés conservateurs indépendants le comprendront ainsi, et qu'ils verront dans un pareil choix une preuve que le ministre libéral entend tenir grand compte de leur influence et travailler efficacement au rapprochement des partis. Ils trouveront aussi une garantie de justice et d'équité dans la façon dont les délibérations parlementaires seront présidées.

Quant à M. Turcotte, sa position serait, à notre sens, parfaitement correcte. Le peuple consulté, s'est prononcé et il a approuvé l'acte du Lieutenant-Gouverneur. Ce serait folie à lui que de se mettre en travers de l'opinion publique et d'aller de gaité de course jeter dans le gouffre où ont déjà disparu sans retour MM. Angers, Baker, Garneau !

n'est pas, il n'a jamais professé être un homme de parti à outrance : il n'a qu'à se ranger au sentiment commun ; il n'a, écoutant les sages conseils de son patriotisme, considérant, avec l'*Union des Cantons*, que le plus grand mal serait de prolonger la crise actuelle et que c'est celui-là qu'il faut de toute urgence éviter, qu'à donner franc jeu au ministre Joly pour lui permettre d'exécuter ses réformes et ses économies.

DETTE PUBLIQUE.

L'auteur de la *Revue de la Session Fédérale de 1878*, publiée dans le *Canadien*, nous dit, dans le numéro du 25 mai courant de cette feuille, que le 1er juillet 1873 la dette de la Puissance était de \$130,778,098 ; que le 1er juillet 1877, elle était de \$174,675,834 ; qu'elle a par conséquent augmenté de \$43,897,736 en 4 ans, et que cette augmentation est l'œuvre des libéraux. Voilà une de ses prétentions, ou plutôt voilà la prétention de M. Mousseau dont il s'est évidemment inspiré, comme on peut s'en convaincre en consultant la page 817 du *Hansard* de la dernière session, où l'on voit qu'il a pris ses chiffres qui sont les mêmes que ceux de M. Mousseau, lesquels diffèrent de ceux des *Comptes Publics*.

Pour couper au plus court, j'admettrai de suite que la dette publique a augmenté, en 4 ans, non pas de \$43,897,736, mais de \$44,932,602 du 1er juillet 1873 au 1er juillet 1877. Mais il faut voir si cette augmentation a eu lieu entièrement sous le règne des libéraux. Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que ceux-ci fussent responsables de l'année 1873-74. Or, il est certain que cette année appartient aux conservateurs ; et la preuve, c'est que M. Tilley, page 10 de la version anglaise de son Discours Budgétaire prononcé le 1er avril 1873, a déclaré qu'il serait nécessaire d'emprunter pour 1873-74, pour l'Intercolonial et les Canaux, une somme qu'il représentait par un intérêt à 4 p. 100 de \$404,398, c'est-à-dire une somme de \$10,109,950 ; c'est que M. Cartwright, page 434 du *Hansard* de 1878, dit que l'intérêt de l'emprunt Tilley de 1873-74, au lieu d'être de \$404,398, est de \$450,000, ce qui représenterait, à 4 p. 100, une somme de \$11,250,000 ; c'est que M. Tupper admet lui-même, page 420 du *Hansard* de 1876, que l'année 1873-74 appartient aux conservateurs ; de même que l'admet aussi M. Plumb, page 759 du *Hansard* de 1878, et M. Wallace, page 674 du *Hansard* de la dernière session.

Si, comme je viens de le prouver, l'année 1873-74 appartient aux conservateurs, on ne connaît donc, par les *Comptes Publics*, que trois années des libéraux, c'est-à-dire, 1874-75, 1875-76 et 1876-77, ces Comptes n'allant pas au-delà de cette dernière année. Alors pour être juste envers les libéraux, il ne faudra pas leur reprocher d'avoir augmenté la dette de tant en quatre ans, mais de tant en trois ans, sans oublier de comparer leurs trois années connues avec les trois dernières années des conservateurs, et de prendre pour base la dette nette au lieu de la dette brute. Pour cela, consultons la page XIII des *Comptes Publics*, et on aura le résultat suivant, savoir :

Dettes nettes en 1873-74 (dernière année des conservateurs).....	\$108,324,964
Dettes nettes en 1870-71.....	77,706,517
Augmentation sous les conservateurs, en 3 ans.....	\$ 30,618,447
Dettes nettes en 1876-77.....	\$133,208,699
Dettes nettes en 1873-74.....	108,324,964
Augmentation sous les libéraux, en 3 ans.....	\$ 24,883,735

Ainsi, d'après ces calculs, qui sont les seuls corrects, les libéraux ont donc été moins extravagants que les conservateurs, puisqu'ils n'ont endetté le pays que d'une somme de \$24,000,000, tandis qu'eux l'ont endetté de \$30,000,000 dans le même espace de temps.

Maintenant, allons plus loin. De combien les conservateurs ont-ils endetté le pays dans les 3 années qui ont précédé leurs 3 dernières ? De seulement \$1,949,383. En voici la preuve : La dette était en 1870-71 de..... \$ 77,706,515 Elle était en 1867-68 de..... 75,757,134 Augmentation dans ces 3 années..... \$ 1,949,383

Ils l'ont donc augmentée dans leurs 3 dernières années d'une somme 15 fois plus considérable que dans leurs 3 années précédentes. Si les 3 dernières années des Conservateurs appartiennent aux libéraux, comment ceux-ci seraient-ils traités par la presse conservatrice et

tous les chefs conservateurs ? Cependant, pour être aussi extravagants que les Conservateurs, il faudrait que les libéraux qui ont endetté le pays de \$24,000,000 dans leurs 3 premières années, l'endetteraient d'une somme 15 fois plus considérable dans les 3 années subséquentes, c'est-à-dire de \$360,000,000.

Les Conservateurs ont coutume de dire qu'il était nécessaire pour eux d'augmenter la dette publique comme ils l'ont fait, parce qu'il fallait mettre la Confédération en opération. Mais cette prétention n'est-elle pas ridicule, lorsque l'on sait que dans leurs 4 premières années, sous la Confédération, ils n'ont augmenté la dette que de 2 millions, tandis que dans leurs 3 années suivantes, ils l'ont augmentée de 15 fois cette somme. Ils n'ont donc commencé à être extravagants que 4 ans après la mise en opération de la Confédération. Voilà pour l'augmentation de la dette. Je ne me propose pas de revenir sur cette question, mais je défie et l'auteur de la *Revue* et M. Mousseau, de renverser mes calculs.

Quant aux déficits que l'auteur de la *Revue* attribue à la mauvaise administration des libéraux, lesquels déficits sont de \$1,900,785 et de \$1,460,027, tous les hommes sensés savent qu'ils sont dus à la crise commerciale sans exemple qui sévit non seulement au Canada, mais encore aux États-Unis et dans toute l'Europe depuis quelques années, et que les conservateurs ne les auraient pas plus évités que les libéraux. Mais ces Messieurs ont-ils bien le droit de reprocher des déficits aux libéraux ? Sans compter celui de leur dernière année de règne, qu'on leur a prouvé maintes fois, n'en ont-ils pas eu pendant 6 années de suite, savoir : en 1858, 1859, 1860, 1861, 1862 et 1863 ? Il n'y a qu'à consulter les *Comptes Publics* de ces années pour en avoir la preuve. Qu'on les consulte surtout pour 1858, et l'on constatera que le déficit pour cette année, fut de \$3,375,317, lorsque les dépenses annuelles ordinaires n'étaient que de \$8,654,944. C'était donc un déficit de 39 pour cent sur les dépenses ; si ces dépenses eussent été alors de \$24,000,000 par année, comme elles le sont aujourd'hui sous la Confédération, ce déficit de 39 p. 100 aurait été de \$9,560,200.

L'auteur de la *Revue*, dans le même numéro du *Canadien*, a reproché aussi aux libéraux d'avoir augmenté les taxes de 33 millions de piastres depuis qu'ils sont au pouvoir. Mais je ne dirai ici qu'un mot de cette question que tout le monde connaît. Mon but en écrivant la présente correspondance, n'était que de parler de la dette publique. Le mot que j'ai à dire touchant les taxes, et par lequel je terminerai ici ceci : que M. Masson, le chef conservateur bas-canadien, nous apprend, à la page 601 du *Hansard* de 1876, qu'en 1858 les Conservateurs, dans un temps de dépression sérieuse, élevèrent les taxes à 20 p. 100, tandis que les libéraux ne les ont élevées qu'à 17½ dans des circonstances plus sérieuses encore. — (Communiqué.)

CHAMBRE DE COMMERCE DE QUÉBEC.

Mercredi dernier, à trois heures, les membres de la Chambre de Commerce avaient leur réunion trimestrielle dans leur salle, rue St. Pierre. Étaient présents : M. A. Lemieux, président, et MM. Ls. Bourget, F. O. Vallerand, F. M. Déchéne, George Vézina, Thos. Andrews, C. Duquet, John Auld, James Carrel, Siméon Bédard, Jos. Archer, jr., A. St. Laurent, P. Godbout et M. Thibaudan, etc.

Après la lecture des minutes de la dernière séance, le Secrétaire a donné lecture de la lettre qui accompagnait l'envoi de certains documents, par la Conférence d'Anvers, et adressés à la Chambre par M. H. D. Jenkin, secrétaire-général de l'Association de Réformes et de Codification des lois des nations.

Le Président s'est félicité avec les membres de voir la Chambre de Commerce de Québec reconnue à l'étranger ; il a exprimé sa satisfaction de ce que le contrat du bassin de radoub était donné. Il a dit un mot en faveur de certaines améliorations publiques qui devraient être accomplies le plus tôt possible. Quant à l'état des affaires, il ne peut pas être pire ; il serait prudent pour chacun de limiter ses affaires et d'éviter par-là les mauvais crédits.

Dans le cour de la séance, la Chambre de Commerce s'est occupé des questions suivantes.

Sur motion de M. John Auld, secondé par M. Déchéne, il a été résolu : "Qu'une députation composée du conseil de la Chambre ait une entrevue avec les Hons. MM. Pelletier et Laurier, à leur prochaine visite à Québec, au sujet de l'abolition de la monnaie de cuivre."

Sur proposition de M. Georges Vézina secondé par M. James Carrel, il a été résolu :

"Que cette chambre prie la Corporation de Québec de voir à ce que, dans les intérêts des résidents des rues St. Pierre, Baude, la Fabrique, Notre-Dame, St. Paul, St. Joseph, de la Montagne et St. Jean, les dites rues soient arrosées le plus souvent possible, afin d'empêcher que les marchandises d'étalage, etc., soient abimées par la poussière."

Après un vote de remerciements proposé par M. Bourget, secondé par M. C. Duquet, à l'Hon. M. Laurier, pour l'envoi de plusieurs livres bleus, M. Thos. Andrews, secondé par M. N. Lemieux, a proposé :

"Que le gouvernement fédéral soit prié de faire mettre un cadran lumineux sur le dôme de la maison de Douane pour l'avantage du port de Québec."

La motion a été adoptée. M. F. X. Déchéne, secondé par M. Georges Vézina, a proposé et il a été résolu :

"Que ce conseil approuve avec regret que, dans la Corporation de Québec, prévaut un nouveau système qui prive les contribuables et les habitants qui fréquentent les marchés, de cette liberté dont on jouit ailleurs dans toutes les administrations municipales, et déplore la vente récente des revenus des marchés Finkay et Champlain comme ridicule et très préjudiciable au revenu de la Corporation ; que le conseil de ville devrait être le seul administrateur des revenus des marchés, et ne pas admettre de tierce partie entre lui et les contribuables ; que la Chambre de Commerce adresse à ce sujet une pétition à la Corporation."

La Chambre s'est ajournée à la seconde semaine de juin.

La souscription des membres a été réduite de \$5 à \$2.

LE CHEMIN DE FER DU NORD ET LE PALAIS.

Il est à peu près entendu entre la Corporation et le gouvernement qu'en échange du parc, la Corporation cédera au gouvernement, pour le terminus du chemin de fer, y compris les stations à bagages et à passagers, les ateliers, les maisons pour les engins, les tables-tournantes, outre 100,000 pieds de terrain dont l'évaluation a été faite dernièrement le reste du terrain du côté sud de la rue St. Paul, borné au nord par la ligne du quai de la rue St. Joseph, à l'est par la rue Henderson et à l'Ouest par la rue St. Roch ; aussi le dock borné par la susdite ligne du quai de la rue St. Joseph, vers le sud-ouest par la rue St. Roch, et au nord-est par le quai de chemin de fer, courant en ligne diagonale depuis le quai de la rue St. Joseph, près du quai Caron, vers la rue Prince Édouard ; mais vu que tout le terrain est plus considérable, et que le terrain de la Corporation a plus de valeur que le parc, le gouvernement paiera la différence.

L'hon. M. Joly, accompagné de M. Light, ingénieur en chef du chemin de fer du nord, et de M. Walter Shanly, inspecteur, a eu une entrevue hier sur le terrain avec une députation du Conseil de ville composée de Son Honneur le Maire, R. Chambers, éc., MM. McWilliam, Beaubien, Guay, Vallerand, Rhéaume, Bouchard, Rinfret, Delaney, Peachy, Johnston, Hatch, McLaughlin, Bourget, et M. Baillaigé, ingénieur de la Corporation.

AU CONSEIL DE VILLE.

À la séance hebdomadaire du Conseil hier soir, on a lu une lettre du chef de la brigade du feu de Québec, M. Dorval, qui a relaté l'incident du passage du fleuve mercredi, à propos de l'incendie à Lévis, et qui recommande au conseil de prendre des mesures pour éviter à pareille difficulté à l'avenir. M. Dorval a informé aussi le conseil que la pression de l'eau au Cap Blanc est très faible ; que les maisons de la localité sont presque toutes de bois et qu'il n'y a pas de quai pour y débarquer une pompe dans le cas d'incendie.

Le shérif Alleyn a écrit à la Corporation une lettre pour se plaindre de dommages qui sont arrivés à un cheval et une voiture qui lui appartient, par suite du mauvais état d'une rue et pour demander indemnité.

Le secrétaire du Bureau de Commerce s'est plaint à la Corporation dans une lettre de ce qu'il y a un bâtiment en bois dans le voisinage immédiat de la gare du chemin de fer du nord.

L'échevin Rhéaume a présenté un rapport de comité que voici : "Que ce comité donne instruction à l'ingénieur de la Corporation de la cité, M. Baillaigé, de se rendre sur le chemin de fer du Nord d'examiner les travaux qui y sont faits, et de faire rapport

sans délai, afin que la Corporation puisse savoir quelle somme d'argent elle devra payer sur sa souscription, pour aider à l'achèvement des travaux, somme qu'elle est disposée à payer, après s'être mise au courant des estimés fournis par le gouvernement.

Le Conseil a refusé de prendre ce rapport de suite en considération par 12 voix contre 11 et s'est donné huit jours pour l'étudier.

Le Dr. Rowan, par son avocat, M. M. A. Hearn, réclame de la Corporation \$220 de dommages pour blessures personnelles reçues par suite du mauvais état du trottoir, rue Grande Allée.

Le conseiller McWilliam a présenté le bilan des appropriations pour l'année fiscale courante.

La somme totale des appropriations s'élève à \$366,000, réparties à peu près comme suit : Intérêt, \$234,633 ; Fonds d'amortissement, \$56,241 ; Rentes foncières, \$2,500 ; Garde de la prison, \$1,200 ; Commissaire du feu, \$466 ; Dépenses légales, \$1,000 ; Annonces, impressions, etc., \$2,000 ; Contingents, \$1,500 ; Havre du Palais, \$900 ; Edifices de la Corporation et assurances, \$1,400 ; Police, \$20,000 ; Transport des prisonniers, \$165 ; Fonds de prison et des jurés, \$1,600 ; Soins des vagabonds, \$1,000 ; Salaires des employés, \$20,000 ; Santé, \$500 ; Chemins, \$4,250 ; Feu, \$7,000 ; Marchés, \$500 ; Éclairage et chauffage, \$1,000 ; Traverse, \$1,200 ; Aqueduc, \$943.

Le Conseil a nommé un comité spécial de cinq membres pour s'entendre avec l'avocat de la Corporation au sujet des amendements nécessaires à la Charte municipale, et devant être soumis à la législature de Québec à sa prochaine session.

Voici les noms des membres du comité : MM. Turner, Rhéaume, Brousseau, Langevin et Bourget.

Le Conseil a renvoyé à une date ultérieure la discussion du rapport du comité des finances sur les crédits à voter pour l'année fiscale courante, afin d'ici-la de le faire imprimer.

M. Delisle a obtenu le contrat des impressions.

Voici les noms des membres du comité : MM. Turner, Rhéaume, Brousseau, Langevin et Bourget.

Le Conseil a renvoyé à une date ultérieure la discussion du rapport du comité des finances sur les crédits à voter pour l'année fiscale courante, afin d'ici-la de le faire imprimer.

M. Delisle a obtenu le contrat des impressions.

LA GUERRE D'ORIENT.

Londres, 31.—Le *Daily Telegraph* dit qu'il n'est pas seulement possible, mais même probable, que Lord Beaconsfield représentera l'Angleterre au Congrès.

Un correspondant de Vienne dit que le peuple turc et l'armée, surtout celle-ci, sont fort irrités de voir Mamoud Damad Pacha et d'autres réactionnaires revenus au pouvoir.

La réunion du Congrès est aujourd'hui une affaire décidée.

M. Gladstone, écrit dans le *Nine-month Century* un article intitulé : *Liberty in the East and West*, dans lequel il s'oppose au protectorat britannique sur les provinces asiatiques de la Turquie.

LA COLLISION DE DEUX CUIRASSÉS ALLEMANDS.

Nous avons annoncé sommairement cette catastrophe hier. Voici quelques autres détails :

On télégraphie de Londres, 31 : Le cuirassé allemand *Grosser Kurfurst* est venu en collision avec un autre cuirassé le *König Wilhelm*, ce matin à 9.35 heures, à trois milles au large de Folkestone.

Le *Grosser Kurfurst* a sombré presque immédiatement ; ses bouilloires ont sauté au moment où il descendait dans l'abîme.

On a rapporté à Douvres que sur 460 officiers et marins, 18 seulement ont été sauvés.

Une dépêche de Douvres mande que le *Grosser Kurfurst* avait 600 hommes à bord et qu'il en a péri 300. C'était le vaisseau amiral. L'amiral en commandement a pu être sauvé.

Le *Kaiser Wilhelm* est considérablement endommagé ; mais il a pu se rendre à Portsmouth.

Le *Grosser Kurfurst* a sombré en cinq minutes dans 15 brasses d'eau. Le Capitaine Batoch a péri.

Les dernières dépêches disent qu'il y a 23 hommes et 160 officiers de sauvés. C'est le *Kaiser Wilhelm* qui a frappé le *Grosser Kurfurst* en voulant éviter un navire marchand.

Les deux cuirassés marchaient de conserve avec le *Proussin*.

LE THÉÂTRE FRANÇAIS.

Beaucoup de monde hier soir au *Courrier de Lyon*.

La compagnie n'a fait qu'ajouter à la réputation qu'elle a précédée, et qu'elle a soutenue pendant son séjour parmi nous.

Le public français de Québec a donné à la Compagnie un patronage consi-

dérable et constant ; il a fait son devoir. On ne peut pas en dire autant du public anglais : quelques familles seulement qui apprécient à sa valeur le bon théâtre français, ont honoré de leur présence les représentations de la Compagnie.

Notre public conservera longtemps un bon souvenir de Mesdames Heyman, Borsary et Chamoin, de Melles Le-Blanc et Léona Mazée, de MM. Veniat, Chamoin, Bouteloup, Henriot, Juingnet, etc.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point M. Gray, l'agent de la Compagnie, peut se féliciter de son succès pécuniaire. Il ne doit pas cependant être en perte.

Nous le remercions tout de même de nous avoir procuré l'occasion d'entendre des artistes, et nous espérons qu'il reviendra nous visiter avec des compagnies d'égale valeur.

La Compagnie est partie ce soir pour Montréal où elle va donner une série de représentations. Le public montréalais lui fera sans aucun doute le meilleur accueil.

A TRAVERS LA VILLE.

BAZAR EN FAVEUR DE L'ŒUVRE DU PATRONAGE.—Le bazar en faveur de cette belle œuvre s'ouvrira lundi, le 3 juin, dans la maison d'école du Patronage. Nous n'avons pas besoin de faire de réclame en faveur de ce bazar ; nous sommes certain que toutes les personnes charitables de la ville se feront un devoir de le visiter et d'encourager une œuvre aussi philanthropique : l'éducation des enfants pauvres, et partant leur position sociale dans le monde.

PERSONNEL.—L'Hon. M. Starnes et l'Hon. M. Marchand sont de retour à Québec depuis hier.

A LA CHAMBRE.—Il est décidé que personne n'aura admission au Parlement mardi, qu'à moins d'être muni d'une carte.

L'Huissier de la Verge Noire et le Sergent d'Armes feront observer rigoureusement cette condition.

EN VILLE.—Depuis hier, les étrangers, attirés par l'événement important de la session du 4 juin, arrivent à Québec. Il en arrivera une foule demain matin et mardi.

COUR D'APPEL.—Cette cour s'est ouverte ce matin à 10 heures, sous la présidence du juge en chef Dorion, et des Hons. juges Monk, Ramsay, Tessier et Cross.

MUSIQUE.—Si le temps le permet, le corps de musique de la Batterie B jouera sur l'Esplanade cette après-midi à 3.30.

EN RETRAITE.—Le Capt. Russell, après de longues années de service comme chef de la police riveraine, et *shipping master*, a pris sa retraite hier. On lui a présenté une adresse d'adieux hier après-midi.

CONFÉRENCE.—Le Dr. Fortin, président de la Société de Géographie de Québec, donnera ce soir, à l'Institut Canadien, une Conférence sur l'histoire de la géographie.

Le Dr. Fortin connaît son sujet et ne manquera pas de le traiter d'une manière très intéressante et instructive pour son auditoire.

POLICE PROVINCIALE.—Ce corps n'existe plus à partir d'aujourd'hui. Les hommes vont recevoir comme gratification la paie d'un mois de salaire.

ENCORE.—Un nouveau journal humoristique en langue anglaise vient de paraître. *Oh! nonsense!*

On distribue aussi en ce moment un feuillet de chou qui a l'effronterie de prendre le titre de : *Patriote*.

PRISON COMMUNE.—Il y a en ce moment dans la prison commune 116 délinquants dont 28 femmes.

vol.—On a volé hier soir le tiroir de Mad. Redman, qui tient un magasin de bonbons sur la rue St. Jean. Il contenait environ \$4.00. Un homme est entré et a demandé de la crème à la glace ; pendant qu'on le servait, un gamin, son complice, se glissait sous le comptoir, et le tiroir était joué. La police informe.

ALARME DE FEU.—Vers huit heures ce matin, sur une litère, l'infant Marie Caron, à l'Hôtel Dieu. Son médecin désespère de la sauver.

VAURIENS.—Un homme demeurant à la Basse-Ville a été battu jeudi soir par des vauriens, rue St. Valier, près de la rue de la Couronne.

UN NOUVEL ORGUE.—Il y a en ce moment au magasin de musique de MM.

Bernard & Allaire, rue de la Fabrique, un petit orgue de trois jeux, sorti de la fabrique de S. S. Hamill, de East Cambridge, Mass. Il a été vendu à la fabrique de la paroisse de la Baie St. Paul.

Il a huit registres, un bourdon, des jeux d'accouplement au récit et au grand orgue. La sonorité en est excellente.

Il a été essayé par plusieurs organistes et amateurs qui en disent beaucoup de bien.

OMNIBUS.—Des omnibus font actuellement le service régulier entre cette ville et Lorette.

EN RECHERCHE.—Les agents de la police secrète sont à la recherche d'un nommé Francis Kane, accusé de tentative de meurtre à Montréal, et qui fuit la justice. On a fait des recherches à bord du steamer parti pour l'Europe ce matin ; mais pas de trace du gibier.

COUR DE POLICE.—La plainte de la municipalité de St. Ambroise, contre un défendeur pour vente de liqueurs enivrantes sans licence, a été entendue, et le défendeur a été condamné à payer \$75 et les frais ou à trois mois de prison.

La plainte de Pierre Goudreau contre Evariste et Ernest Daigle, de Lotbinière, pour assaut et batterie, a été retirée avant l'audition.

COUR DU RECORDER.—Ann Driscoll, vieille pêcheuse, pour avoir levé le coude plus souvent qu'à son tour, au clou.

Marguerite Dumas, en étant à son premier petit verre, et ayant la contrition parfaite, absolue aussi complète que la contrition.

FAITS DIVERS.

LES BONS DU BARON GRANT.—Un correspondant dit que les bons du chemin de fer Tasmania n'ont, à l'heure qu'il est, aucune valeur sur le marché. Ils sont classés comme stock préférentiel, ce qui est loin d'avoir la qualité de bons.

BÉNÉDICTION.—Demain, à St. Michel, Bellechasse, aura lieu la bénédiction solennelle de trois cloches destinées à l'église paroissiale.

Mgr. Taschereau présidera à la cérémonie, accompagné de plusieurs dignitaires ecclésiastiques.

Le vapeur *St. George* a été nolisé pour la circonstance. Il partira à midi et demi du quai Champlain et sera de retour à Québec à 8 heures du soir. Il y aura musique à bord, par le corps de musique de la Batterie B.

Cérémonie intéressante et voyage charmant à bord d'un excellent bateau, il n'en faut pas plus pour attirer foule.

DANGEREUX.—On nous signale le dangereux état du chemin de fer de Québec à la Rivière-du-Loup ; les accidents se succèdent les uns aux autres, et personne ne semble se préoccuper des nouveaux malheurs qui peuvent arriver aux passagers. Plusieurs personnes qui en arrivent, nous assurent qu'il est très imprudent de retarder davantage une inspection sur cette ligne, et nous espérons que les intéressés y verront le plus tôt possible.

PHOSPHATE.—On a trouvé de magnifiques gisements de phosphate dans les 4e, 5e, 6e et 7e rangs de Templeton, district d'Ottawa.

Un anglais se dispose à les exploiter et y emploiera de 50 à 100 hommes. Il encaissera le phosphate sur place et l'expédiera directement en Angleterre.

ASSURANCE.—La Compagnie d'Assurance de New-York sur la vie, vient d'adresser une circulaire à ses assurés canadiens, pour les informer qu'à raison des dernières lois passées par le gouvernement fédéral, elle ne prendra pas de nouveaux risques dans le pays, mais s'en tiendra à ceux qu'elle y a pris jusqu'à aujourd'hui.

C'est autant de gagné pour les compagnies d'assurance canadiennes.

ZOUAVES.—L'Union Allet célébrera sa fête annuelle à Soré cette année, le 1er juillet.

EN BAISSE.—Un journal d'Ottawa dit que les revenus des cotisations de cette ville ont baissé de \$750,000 durant l'année.

ÉTRANGE.—Les journaux rapportent quelquefois des faits qui paraissent si invraisemblables, qu'en ne veut pas y ajouter foi et que l'on dit d'un air incrédule : "Le papier souffre tout."

Pourtant, il vient de se passer à Ibergville — ce n'est pas loin d'ici — une chose bien extraordinaire, mais qui cependant est arrivée sous les yeux d'une foule de personnes. Une jeune fille est restée 40 jours sans prendre aucune nourriture.

Cette jeune fille, enfant de M. F. X. Quintal, d'Ibergville, maintenant en Californie, était âgée de 11 ans. Elle fut tout à coup saisie d'un violent mal de tête et tomba malade le 8 janvier der-

nier. Cette maladie était singulière, et les médecins n'ont pu la détourner. Pendant les trois premières semaines de la maladie, la pauvre enfant ne prit qu'un verre de vin et un œuf. Ensuite elle a été 40 jours consécutifs sans prendre aucune nourriture et sans parler. Elle ne but que de l'eau froide. Après ces 40 jours là, elle recouvra la faculté de la parole, et demanda à manger, mais elle ne put rien avaler autre chose que de la glace et de la neige.

La jeune malade mourut le 5 avril dernier, après avoir beaucoup souffert, dans les bras de sa mère, et après avoir parlé plusieurs fois de son père, qui était en Californie.

—L'Écho de Beauharnois.

L'ANNIVERSAIRE DE VOLTAIRE.—L'anniversaire de la mort de Voltaire a été célébré jeudi à Paris. Il y avait 2,000 personnes. Le prix des billets variait de 50 centimes à 8 francs ; la recette était destinée aux pauvres.

Dans le même temps, il y avait une démonstration de libre-penseurs au Cirque Américain, sur la Place du Château d'Eau ; il y avait 6,000 personnes. Les orateurs se sont bornés à prouver que Voltaire était l'ennemi de toute religion.

Après les discours, on a couronné de fleurs la statue de Voltaire. Il y avait des députations représentant Paris et les provinces ; on a chanté et joué *La Marseillaise*.

C'était l'intention des organisateurs de la cérémonie d'ériger la statue de Voltaire publiquement sur la place du Château d'Eau, mais le gouvernement a défendu la chose ; le gouvernement a aussi empêché une contre-démonstration en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Pendant que tout cela se passait, il y avait des services religieux dans la cathédrale de Notre-Dame ; il y avait foule énorme. La cathédrale était tendue de noir. Ces offices religieux avaient été ordonnés par le cardinal-archevêque. Il y a eu sermons, et les orateurs sacrés ont dénoncé Voltaire et ses doctrines subversives, et glorifié Jeanne d'Arc.

LE BALLON INCENDIAIRE.—Le 14 mai, un ballon enflammé, venant de la direction de Grenelle, est venu s'abattre sur le palais du Champ-de-Mars. Il était onze heures moins un quart, lorsqu'une vive clarté se répandit dans les airs. Les marins, chargés du service de nuit, furent les premiers à signaler le danger et coururent dans la direction qu'il suivait.

Ce brûlot aérien ne commença à s'enflammer qu'au-dessus de la section anglaise. A mesure qu'il s'avangait, la flamme se développait. Il rasa la galerie des beaux-arts, la galerie française, et vint s'abattre devant les bâtiments de l'administration, à quelques pas de la porte Rapp.

Au moment de sa chute, la flamme avait plusieurs mètres de hauteur.

Aidés de quelques ouvriers terrassiers, les marins eurent bientôt fait disparaître toute trace de feu.

On a recueilli les débris du ballon. Les matières inflammables étaient consumées.

Le *Petit Journal* assure que ce ballon renfermait une éponge fortement imprégnée de pétrole.

L'enquête sommaire à laquelle on s'est livré, paraît démontrer, dit le *Temps*, qu'il s'agit tout au plus d'une expérience aérostatique peu intelligente.

Du reste, les constructions principales sont toutes couvertes en verre ou en fer ; des jardins occupent presque tout l'espace libre. La surveillance nocturne est exercée par deux cents agents contrôlés par des compteurs.

En outre, toutes les galeries sont pourvues de conduits d'eau sous pression et d'appareils à incendie. Il n'y a point, dans tout Paris, d'endroit moins exposé à une tentative incendie ou à un accident de ce genre, que le palais de l'Exposition universelle et toutes ses dépendances.

MARCHE MONÉTAIRE.
New-York, 10 hs., 1er juin 1878
Or, 175. — Échange Sterling, 84 ; Greenbacks, 98.

E. C. BARROW, Courtier.
Québec, 1er juin 1878.

Montant perçu aux Douanes, le 31 du courant, dans le Port de Québec, \$2,933.72.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL, 31 mai 1878.

FLEUR.—Recettes 7,646 quarts. Supérieur Extra 5.30 à 5.40 ; Extra Superfine 5.00 à 5.10 ; Fancy 4.80 à 4.85 ; Extra du Printemps 5.50 à 5.55 ; Superfine 4.30 à 4.35 ; Forte de Boulangers 4.75 à 5.00 ; Fine 3.75 à 3.80 ; Middlings 3.35 à 3.40 ; Recoupes 2.90 à 3.00 ; Sacs Ontario 2.35 ; Sacs de la Cité (délivré) 2.40.
GRAND 0.90 à 4.00
VOINE.—Recettes 88 minots.
DENRÉES.—Beurre, recettes 323 tinnettes, 14c à 17c. Lard, 12. 0 à 12.50.
ALCALI.—Recettes 76 qu. rts. Potasse 3.92

Naissance.

En cette ville, le 30 mai, Madame Gaspard LeMoine, une fille

Décès.

Ce matin, 1er courant, à 5 heures, à l'âge de 26 ans et 10 mois, Demoiselle L. Virginie Gosselin, fille bien-aimée de Dame Veuve Edouard Gosselin. Le convoi laissera la demeure de sa mère, lundi matin, à 7 heures, rue Ste. Angèle, No. 10, pour se rendre à l'église St. Jean. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Annonces Nouvelles.

AVIS.

Je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans une autorisation signée de ma main.

EDOUARD PETITGREW.
Pilote

Isle Verte, 1er juin 1878—3fp

Chambres de 1ère classe à louer

Situées dans le magnifique "Bloc des Dames Ursulines," réunissant la beauté du site au confortable le plus complet.

Prix le plus bas.
Pour informations s'adresser à

MME VE. A. VERREAU,
Haute-Ville

Québec, 1er juin 1878—1fp



SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC.

M. CHARLES G. TAI HOND, de Québec, Agent, est seul autorisé à vendre les cartes d'admission, comme membre de la Société St. Jean Baptiste de Québec, dans les trois Sections St. Jean, St. Roch et Notre-Dame pour 1878-1879.

H. J. J. B. CHOUINARD,
Secrétaire Archiviste,
Société St. Jean-Baptiste de Québec,
Québec, 1er juin 1878.

On demande immédiatement

UNE SERVANTE pour l'ouvrage de la maison et pour la Cuisine

S'adresser au
No. 6, rue Des Carrières, Cap.
Québec, 1er juin 1878—2fp

BAZAR

En faveur de l'Œuvre du Patronage.

Le Bazar annuel en faveur de l'Œuvre du Patronage des enfants pauvres de Québec, s'ouvrira le 3 JUILLET prochain, dans la Maison d'École du Patronage, No. 52, rue St. Georges, faubourg St. Jean.

Les personnes charitables qui désirent venir en aide à cette excellente œuvre, en contribuant à organiser les tables, sont respectueusement invitées à envoyer leurs offres aux Dames dont les noms suivent : Mesdames Miville-Dechéne, 11, rue Ste. Angèle ; Louis Bilodeau, 49, rue Soules-Fort ; Gustave Gagnon, 8, rue St. Flavien ; et Demoiselle Céline Gagnon, 282, rue St. Valier.

La table des rafraichissements sera tenue par Mesdames L. A. Cannon, 18, rue d'Aiguillon ; J. Malouin, 25, rue St. Olivier ; F. Rinfret, 36, rue d'Aiguillon
Québec, 1er juin 1878.

A LOUER.

Les personnes aisées qui désirent passer les été à la campagne, trouveront quatre appartements meublés à louer à St. Thomas Montmagny, en s'adressant à

Dame FDOUARD L'ESPERANCE,
Rue St. Jean Baptiste,
Près de l'Eglise.

PRIX MODÉRÉS.
Québec, 31 mai 1878 -1sp

BANQUE UNION DU BAS-CANADA.

DIVIDENDE No. 25.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de DEUX POUR CENT sur le Capital payé de cette Institution, a été de ce jour déclaré pour l'année semi-annuelle courante, payable à son bureau principal et aux succursales le et après LUNDI, le PREMIER jour de JUILLET prochain.

Les livres de Transfert seront fermés du 14 au 28 de Juin inclusivement.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires sera tenue à la Maison de Banque, en cette Cité, LUNDI, le HUITIEME jour de JUILLET 1878, à MIDI.

Par ordre du Bureau,
P. MACLEWEN,
Caissier.

Québec, 31 mai 1878—jd

Société de Géographie de Québec

L'HON. P. FORTIN, Président de cette Société, donnera une Conférence SAMEDI, le 1er JUILLET, dans la Bibliothèque de l'Institut Canadien, rue St. Jean, à HUIT heures P. M.

Sujet.—Histoire de la Géographie et de ses progrès depuis les premiers âges du monde jusqu'à Colomb.
Le public est admis.

NAPOLÉON LEGENDRE,
Sec.-Arch.

A M. OSCAR LEMIEUX, ci-devant de la paroisse de St. Sauveur, Négociant.

On vous donne par le présent avis que la dette que MM. J. B. PICHÉ & CIE., de St. Sauveur, Négociants, ont contre vous en vertu d'une obligation en leur faveur, exécutée devant J. Anctil, Notaire, en la Cité de Québec, le 2 avril 1868, a été vendue et transportée à WILLIAM HENRY BROWN, de la Cité de Québec, Gentilhomme, en vertu d'un instrument exécuté devant W. Bignell, Notaire, en la Cité de Québec, le 20 mai 1878.

Fait en la Cité de Québec, le vingt-deuxième jour de mai, dans l'année mil huit cent soixante-et-dix huit, en présence de W. H. BROWN, W. M. BIGNELL, N. P. 29 mai 1878 - 3f



CHEMIN DE FER PACIFIQUE CANADIEN.

Embranchement de la Baie Georgienne.

Des Soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour l'Embranchement de la Baie Georgienne," seront reçues jusqu'à SAMEDI, le 29me jour de JUIN prochain.

La ligne s'étend de la Station O de la location 1877, sur le côté ouest de la South River, près le Bureau de Poste de Nipissingan, à la partie navigable de French River, environ 5 milles à l'est de la Baie Cantin, et est d'une longueur d'environ 50 milles.

Les propositions seront reçues en deux formes (A et B) tel qu'indiqué dans le mémoire des conditions du contrat lesquels peuvent être connus au Département des Travaux Publics.

Aucune soumission ne sera considérée à moins qu'elle ne soit faite sur un blanc imprimé, et qu'on ait fait droit aux exigences du contrat.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Québec, 29 mai 1878.

NOUVELLEMENT OUVERT.

MAGASIN de NOUVEAUTES

No. 350, RUE ST. JEAN (En dehors des portes)

Le magasin n'est pas au coin de l'Eglise, mais vis-à-vis du Marché Berthelot.

Toutes nouvelles marchandises achetées pour du comptant, conséquemment vendues à meilleur marché que partout ailleurs. Une ligne splendide d'Étoiles à Robes et Alpaca pour 10 cents la verge. Marchandises marquées en chiffres et à un seul prix.

Québec, 29 mai 1878 - 18 P. J. COTÉ.

RIDEAU EN BOIS POUR CHASSIS

(ESPÈCE DE PERSIENNE)

Toutes les personnes désirant avoir de ces Rideaux n'auront qu'à donner leur nom chez M. V. BELANGER, Marchand de Quincailleur, rue la Fabrique, afin que l'agent puisse aller prendre ses mesures. Tout ordre sera exécuté le plus promptement possible.

V. BELANGER, Rue la Fabrique. Québec, 29 mai 1878.

VENTE DUN FONDS DE COMMERCE DE CAMPAGNE SUR SOUMISSIONS.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 Et ses Amendements.

Dans l'affaire de FR. LABOCHE & CIE., Marchands, de Rimouski, Failli.

Le soussigné recueille des Soumissions jusqu'à

SAMEDI, le 8e jour de JUIN prochain, à MIDI,

pour le Fonds de Commerce, les Livres de Comptes, le loyer de la maison jusqu'au 1er mai 1879, etc., dans la susdite faillite.

Le fonds de commerce se compose d'épicerie, de nouveautés, de quincailleurie, etc., et s'élève à \$7,335 46. Les Livres des Comptes à 1,411 01. Articles d'étalage du magasin, etc. 191 00.

On peut faire des Soumissions à tant dans la piastra d'après les estimés de l'Inventaire, soit pour le tout, ou pour le fonds et les livres de compte séparément.

Ceux qui feront des soumissions autres que pour argent comptant, voudront bien nommer leurs cautions et faire connaître leurs conditions.

On peut examiner les marchandises en s'adressant à M. Laroche, à Rimouski. Québec, 28 mai 1878.

OWEN M' RPHY, Syndic Officiel. Bâtisse du Télégraphe, Rue St. Pierre. Québec, 29 mai 1878 - 3f

ENCAN D'UN FONDS DE BANQUEROUTE

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE.

LUNDI, LE 3 JUIN

Dans l'affaire de CLAVERING PEVER EY, Failli.

Nous avons reçu instruction de R. F. Wurtele, écuyer Syndic en cette affaire, d. vendre à l'Encan, LUNDI, le 3 JUIN, au Bureau de MM. Wurtele & Lortie, Bloc Richelieu, rue Dalhousie, Basse-Ville (entrée par la porte sur la rue des Sœurs) tout le fonds de commerce du failli consistant en :

Faïence, Verrerie, Lampes, Ornaments, Argenteries, etc., le tout se montant d'après l'Inventaire à \$1,400.00. Aussi les Livres de Crédit se montant à \$772.00 seront vendus à tant dans la piastra.

Conditions connues le jour de la vente. Information au Bureau de MM. Wurtele & Lortie.

La vente à ONZE heures précises. OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs. Québec, 31 mai 1878.

ENCAN D'UN FONDS DE BANQUEROUTE

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE.

VENDREDI, LE 7 JUIN

Dans l'affaire de MI HEL FRANCOEUR, de St. Roch des Aunets, Failli.

Nous avons reçu instruction de D. Lortie, écuyer, Syndic en cette affaire, de vendre à l'Encan, VENDREDI, le 7 JUIN, au Bureau de MM. Wurtele & Lortie, Bloc Richelieu, entrée par la rue des Sœurs, Basse-Ville, tout le fonds de commerce du failli, consistant en un assortiment général de Marchandises Sèches, Epicerie, Fromagerie, Faïence, etc., le tout vendu en détail à la commodité des acheteurs.

— AUSSI — Les Livres de Crédit se montant à \$8,000 seront vendus à 3 heures précises à tant dans la piastra. Le tout vendu sans réserve. La vente commencera à 2 heures précises. O. T. LEMIEUX & CIE., Encanteurs. Québec, 31 mai 1878.

Appareils de Pêche !

Un assortiment des mieux assorti pour la Pêche, consistant en Perches de Ligne, Mouches, Versons Artificiels, etc., etc., vient d'être reçu chez

V. BELANGER & CIE., Rue la Fabrique. Québec, 27 mai 1878 - 6f

Nouvel Orgue d'Eglise

En exhibition au magasin de BERNARD & ALLAIRE

No. 6, RUE LA FABRIQUE. HAUTE-VILLE.

Un célèbre Orgue d'Eglise dit Giant Organ venant d'être importé par BERNARD & ALLAIRE, de la fabrique de S. MUEL S. HAMILL, de East Cambridge, Mass., et vendu au Rév. M. Joseph Sirois, Curé de la Baie St. Paul, est actuellement en exhibition dans l'établissement des soussignés.

Le nom de M. Hamill est très familier aux musiciens et favorablement connu; sa réputation comme fabricant d'Orgues d'Eglises est des plus considérables aux Etats-Unis et dans les Provinces Maritimes.

Seule Agence au Canada. BERNARD & ALLAIRE, 6, rue la Fabrique, Haute-Ville.

Toujours en mains les Pianos de grande renommée de Weber & Co., les Harmoniums de première classe de Mason & Hamlin et ceux de J. Estey & Co. Prix réduits et conditions faciles.

BERNARD & ALLAIRE, Entrepôt d'Orgues d'Eglises, d'Harmoniums de Pianos et de Musique en Feuilles. No. 6, rue la Fabrique. Québec, 29 mai 1878.

Société de Frêts et Placements de Québec.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

Conformément aux dispositions de l'acte d'Incorporation de cette Société, les actionnaires sont par le présent notifiés qu'un versement de dix pour cent sur le montant de leurs actions est demandé, lequel versement est payable au Bureau de la dite Société, No. 13, rue St. Jacques, Basse-Ville, Québec, le ou avant le 15 JUIN prochain.

Par ordre, ROBT. LAROCHE, Sec. Trés.

Québec, 28 mai 1878.

FEU ! FEU ! FEU !

L'argent est comme le Feu, un Bon Serviteur, mais un Maître Terrible, et quelle que soit la facilité d'en gagner, le difficile est de le conserver.

Teinturerie à Vapeur Américaine

au lieu des marchandises nouvelles, telles que Robes, Habits, Pantalons, Vestes, Rideaux de Damas, Tapis de Tables, Gants de Kid, Cravates de valeur, Rubans, etc., en voyez les vieilles et faites les nettoyer et teindre, elles recouvreront le brillant des nouvelles.

Cet établissement est à présent sous le contrôle d'un Teinturier d'une expérience de 25 années. Rappelez-vous la place, 34, RUE ST. JEAN, BOUT DU GÉNÉRAL WOLFE, Coin de la rue du Palais Québec, 28 mai 1878 - 1m

Par le Steamer "La Mégaric" BALANCES DE COMPTOIR

Un assortiment complet des célèbres BALANCES AGATHE D'AVERY, et de poids en cuivre solide pour Comptoir.

— AUSSI — Fleaux en Fer, sur monture Agate, convenable aux Bouchers, et aux Commerçants généralement. En vente chez V. BELANGER & CIE., Rue la Fabrique. Québec, 27 mai 1878 - 6f

EXCURSION à ST. MICHEL

A l'occasion de la Bénédiction de trois nouvelles Cloches.

Le magnifique Bateau à Vapeur "ST. GEORGE" ayant à son bord le renommé Corps de Musique "Batterie B" laissera le Quai Champlain à MIDI et DEMIE, DIMANCHE, 2 JUIN 1878, si le temps le permet, arrêtant à St. Laurent.

Il ne sera vendu aucune liqueur spiritueuse à bord du vapeur. Admission, 50 cents. St. George laissera St. Michel à sept heures P. M.

A. DUGAL, Propriétaire. Québec, 27 mai 1878 - 6f

A LOUER.

Plusieurs logements à proximité de l'Eglise et du Quai, à St. Laurent, Ile-d'Orléans, s'adresser sur les lieux à J. B. GOSSELIN, Marchand. 23 mai 1878.

BANQUES D'EPARGNES DES Bureaux de Poste du Canada.

300 BANQUES D'EPARGNES des Bureaux de Poste dans les Provinces d'Ontario et de Québec sont ouvertes tous les jours pour recevoir et payer des Dépôts aux heures ordinaires des Bureaux de Poste.

En vertu de la loi tous les dépôts sont garantis par le gouvernement du Canada.

Un déposant dans une banque d'épargne de bureaux de poste quelconque, peut continuer à faire ses dépôts dans tout autre banque d'épargne de bureaux de poste, sans donner avis, ou changer son livre de banque, et peut retirer son argent à la banque d'épargne du bureau de poste qui lui conviendra le plus.

Un intérêt de 4 par cent est alloué sur les dépôts et cet intérêt est ajouté au principal le 30 de Juin de chaque année.

Il est défendu aux maîtres de poste de révéler les noms d'aucun déposant ou le montant d'aucune somme déposée ou retirée.

Un état complet des règlements des banques d'épargne est publié dans le "Guide Postal" et on peut l'examiner à tous les bureaux de poste du Canada.

W. H. GRIFFIN, Député Maître-Général des Postes. Département des Postes, Ottawa, mai 1878. 25 mai 1878 - 6f

PIANOS ET Orgues-Harmoniums.

Le soussigné vient de recevoir des meilleurs manufacturiers de magnifiques instruments PIANOS et ORGUES-HARMONIUMS, qu'il peut laisser à très bon compte et à de faciles conditions.

Il a aussi quelques Pianos ayant déjà servi, à louer ou à vendre.

A. LAVIGNE, Importateur de Pianos et Harmoniums, 25, rue St. Jean, (Banque d'Épargne.) Québec, 22 mai 1878.

PRODUITS DE LA CHARCUTERIE FRANÇAISE A. RUHLMANN

A LA BASSE-VILLE PETITE RUE CHAMPLAIN Au pied de l'Escalier.

Vous trouverez Saucisse Fraîche, Saucisson Fumé, Saucisson de Boulogne, Saucisson d'Arles, Fromage d'Italie, Tête Fromagée, Jambon, Jambon bouilli, Cervelas, Langue Fourrée, Beurre et Œufs Frais, assortiment de Fruits à des prix modérés.

ANDRÉ DÉRRANGE. Québec, 23 mai 1878 - 8jp

La Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent.

A commencer M. RDI, le 23 courant, LE VAPEUR "ST. LAWRENCE" CAPT. M. LECOURES.

Laissera le Quai St. André les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures A. M., pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! et arrivera à la Baie St. Paul, Les Eboulements, Murray Bay, Rivière-du-Loup, Tadoussac et L'Anse St. Jean, aller et retour.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie, Quai St. André. A. GABOUBY, Secrétaire. Québec, 23 mai 1878.

POUR LA PECHE ET LA CHASSE CHARCUTERIE FRANÇAISE

No. 90, rue St. Jean, Haute-Ville, No. 90. E. ROUMILHAC prévient ses amis et le public en général que l'on peut se procurer à son magasin tous les articles de Charcuterie de la qualité que l'on peut emporter facilement à la campagne, telle que :

Saucisson de Lyon, d'Arles, Boulogne, Langues Fourrées, Jambon Foulés, Tête Fromagée, etc. Ortolans Truffés, Pâtés d'Allouettes, Lièvres sauce au vin, Soupes à la Julienne, etc., etc.

Tous ces articles se conservent très bien. Assortiment de Fruits, Légumes, Beurre Frais et Salé, Œufs, etc.

PRIX TRÈS MODÉRÉS. E. ROUMILHAC. Québec, 22 mai 1878 - 1m

ALPHONSE POULIOT AVOCAT

A transporté son Bureau au No. 9, rue St. Pierre, coin des rues St. Pierre et Sous-le-Fort. Entrée sur la rue St. Pierre. ALPH. POULIOT, Avocat. No. 9, rue St. Pierre, Basse-Ville. Québec, 18 mai 1878 - 1m

AVIS.

Les personnes qui sont endettées envers la succession de feu Messire J. B. GRENIER en son vivant curé de St. Henri de Lauzon, sont priées de régler leurs comptes au plus vite avec le Révérend W. COUTURE, vicaire à St. Henri, ou avec les exécuteurs-testamentaires soussignés.

Ceux qui ont des réclamations à faire contre la dite succession sont également priés de filer leurs comptes.

J. B. Z. BOLDUC, Ptre, à l'Archevêché. N. LALIBERTÉ, Ptre, curé à St. Michel. Québec, 15 mai 1878 - 1m

H. S. SCOTT & CIE.,

No. 60, RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE.

Balances de Comptoir en Fer et en Cuivre TOUS SELON LA LOI.

LITS DE FER à des prix très réduits. Québec, 18 mai 1878.

TELESPHORE DROLET HORLOGER ET BIJOUTIER

No. 125, Rue du Pont, St. Roch. Tient constamment un assortiment magnifique de Montres, Horloges, Bijouterie de toute sorte, etc.

Il se charge de réparer les Horloges, Montres, Bijoux, etc., avec le plus grand soin. PRIX TRÈS RÉDUITS. Québec, 3 mai 1878 - 1m

AU BON MARCHÉ.

Coin des rues St. Jean et Collins HAUTE-VILLE

Est maintenant ouvert et l'assortiment est très complet dans tous les départements, les Marchandises sont vendues à des prix extrêmement bas.

Alpaca Noire 16c et au-dessus. Indiennes (couleurs garanties) 61c Toiles à Nappes (large) 65c Serviettes en Toile 5c Bas de Coton pour Dames 10c Coton Blanc 5c Coton Jaune 5c Tweed tout Laine 55c Parapluies pour Dames 90c Parapluies pour Monsieur (tout soie) \$2.50 Plumes d'Australie 45c et au-dessus. Chapeaux en Faïence 15

Je prends respectueusement la liberté d'annoncer que je garderai toujours des marchandises de première qualité.

N. GARNEAU, Ci-devant associé de la maison Fyfe & Garneau. Québec, 11 mai 1878.

ATTENTION. DERY, ST. LAURENT & CIE.,

Encanteurs et Marchands à Commission. Seuls fabricants de Peinture Élastique. No. 41, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

Les soussignés ont l'honneur d'attirer l'attention du public sur la nouvelle découverte de la Peinture Élastique. Cette Peinture est bien supérieure à aucune autre et coûte bien meilleur marché, elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau, elle remplit toutes les fissures du bardan, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque par qui que ce soit; n'exige que trois heures de beau temps pour sécher, et donne au bardan l'apparence de l'ardoise. Nous pouvons hautement recommander pour la pierre et la brique, ainsi que pour les Toits, Hangars, Granges, Remises, Cloîtres, etc. Les toits des bâtisses de la Citadelle ont été peints avec cette peinture, et plusieurs autres bâtisses du gouvernement de la Puissance.

En vous servant de cette peinture, vous faites une économie de 25 par cent par jour sur la main-d'œuvre vu qu'elle est délayée prête à être employée.

Un gallon couvre 150 pieds. Décrivez-vous de la contrefaçon. Des certificats des personnes qui ont employé cette peinture peuvent être vus à notre bureau.

Avances libérées sur consignation. DERY, ST. LAURENT & CIE. Québec, 21 mai 1878 - 3m

Nouveautés d'Été.

Nos marchandises nouvelles pour l'été étant récemment importées directement de Londres et de Paris, nous exhibons maintenant dans tous les départements suivants, les plus hautes nouveautés de la saison, et nous désirons aussi mentionner qu'à l'arrivée des vapeurs dans le mois prochain, nos pratiques trouveront le plus beau choix possible de nouveautés et à des prix très modérés.

DÉPARTEMENT DES ROBES.

Costumes en Cachemire et en Soie, Robes en Toile Brodées et Brodées, Robes en Lawn, Robes en Piqué Brodées, Robes en Batiste Brodées et Brodées depuis \$2.70, Robes en Jeans, Robes en Mousseline Suisse Brodées, ainsi qu'en Brillant Blanc garnis de Broderies Allemandes, Robes de Matin en Lawn et en Cachemire, Robes en Toile de Fantaisie pour jeunes filles, Vêtements de Dessous pour Dames, garnis de Broderies.

DÉPARTEMENT des MANTEAUX

Manteaux en Cachemire des Indes avec garnitures nouvelles, grande nouveauté de Blouses et de Manteaux en Soie, Mantilles en Dentelle, nouveau genre de Waterproof et de Ulsters.

DÉPARTEMENT des CHAPEAUX.

Chapeaux de mode Parisienne, haut choix, garnis avec goût, de nombreux garnitures les plus nouvelles. Chapeaux de D'uil en grande variété. Coiffures d'Enfants en Toile et en Batiste. Fleurs, Plumes, et toute autre garnitures. Confection des Robes, des Manteaux et des Chapeaux par des personnes les plus habiles.

Tout ordre pour Habilllements de Noces ainsi que de Dentil sont exécutés promptement et sont faits de première classe.

GLOVER, FRY & CIE. N. B. - Nous accordons un escompte de 5 pour cent sur tout achat au comptant de \$3.00 et au-dessus. Québec, 18 mai 1878.

Belleau, Darveau & Stafford

AVOCATS. Ont transporté leurs Bureaux au No. 9, rue St. Pierre, Basse-Ville, deuxième étage de la maison occupée par MM. Vézina & Bédard.

BELLEAU, DARVEAU & STAFFORD, Avocats, No. 9, rue St. Pierre, Basse-Ville.

J. N. BELLEAU, CHEF DARVEAU, J. STAFFORD, Jc. Québec, 17 mai 1878 - 1m

Montenbault, Langelier & Langelier

AVOCATS. No. 105, COTE LAMONTAGNE. BATTISSE DE L'EXPRESS. Québec, 6 mai 1878 - 3c